

TOUTE L'ÉGALITÉ

L'ÉGALITÉ
POUR TOUTES



JOURNÉE
INTERNATIONALE
DES FEMMES

8 MARS 2007

Intersyndicale
des femmes

MISSION INACHEVÉE!

Toute l'égalité, l'égalité pour toutes : mission inachevée !

C'était il y a 40 ou 30 ans, c'était hier. Les femmes arrachaient un à un les droits refusés depuis des siècles : droit à l'éducation, au travail, à l'égalité juridique, à la contraception... Si vous avez plus de 50 ans, vous vous en souvenez. Si vous avez moins de 30 ans, interrogez la mémoire des aînées. Beaucoup a été fait, célébrons-le. Beaucoup reste à faire, attaquons-le. En commençant par déboulonner quelques mythes... et par rectifier les faits !

MISSION INACHEVÉE!

Mythe n° 1 : À travail équivalent, les femmes gagnent autant que les hommes

OUI, les échelles salariales contenues dans les conventions collectives traitent également les hommes et les femmes.

- Et le Québec a adopté la Loi sur l'équité salariale.

MAIS la rémunération des femmes est-elle vraiment égale à celle des hommes ? Selon Statistique Canada, les femmes, notamment à cause de leurs responsabilités familiales, continuent de souffrir d'inégalité économique, avec un revenu annuel moyen de 22 885 \$ contre 36 865 \$ pour les hommes.

- Elles sont encore concentrées dans certains secteurs d'emploi traditionnels, moins rémunérées et souvent non syndiquées.
- Le quart des femmes travaille à temps partiel, pas toujours par choix, souvent parce qu'elles sont mères ou aidantes naturelles. Comme elles sont nombreuses au salaire minimum, elles se retrouvent sous le seuil de pauvreté.
- Dans la fonction publique, les femmes sont majoritairement sur la ligne de feu et les premières touchées par les restructurations et les suppressions de poste.
- Avec ou sans diplôme d'études postsecondaires, les femmes gagnent encore 70 % du salaire des hommes.
- Dans les secteurs des services et des ventes, comme dans le commerce et le transport, le salaire des femmes chute à... 55,7 % de celui des hommes.
- Cinquante pour cent (50 %) des entreprises n'avaient toujours pas respecté la Loi sur l'équité salariale, 10 ans après son adoption.

Mythe n° 2 : Les femmes ont maintenant les moyens de concilier la famille et le travail

OUI, le Québec fait mieux que le reste du Canada en matière de congé parental et de garde d'enfants.

- Le nouveau Régime d'assurance parentale du Québec facilite la première année des parents, y compris des travailleuses autonomes.
- Le réseau des CPE offre maintenant près de 200 000 places à 7 \$ par jour...

MAIS il manque encore de places dans le réseau des garderies subventionnées; les listes d'attente le prouvent.

- Les travailleuses à horaire atypique, de plus en plus nombreuses, peuvent rarement profiter des services de garde subventionnés.
- Le gel de l'embauche dans la fonction publique, les exigences accrues de disponibilité imposées aux travailleuses dans le secteur des services ainsi que la pénurie de main-d'œuvre dans certaines professions limitent fréquemment le choix de la période de vacances et compromettent l'octroi de certains congés prévus aux conventions collectives. Tout cela complique d'autant la conciliation famille-travail.
- La Loi sur les normes du travail, si elle accorde 10 jours de congé sans solde pour obligations familiales, ne donne aux travailleuses non syndiquées aucun contrôle sur leurs heures de travail. Sauf exceptions, les employeurs privilégient la productivité de l'entreprise plutôt que les besoins du personnel.
- Les femmes demeurent les premières responsables des tâches domestiques : elles y passent 4,3 heures par jour comparé à 2,5 heures pour les hommes. Elles prennent aussi soin de parents malades, alors que le réseau de la santé et des services sociaux n'a pas amélioré son offre de services de maintien à domicile. Résultat : plus d'absentéisme et moins de promotions.
- Tout ce travail, aussi essentiel qu'invisible, n'est ni rémunéré ni reconnu socialement.

Mythe n° 3 : L'égalité atteinte, les femmes n'ont plus besoin de mesures d'action positive et n'ont qu'à prendre le pouvoir

OUI, il y a désormais 31 % de femmes à l'Assemblée nationale du Québec et, en 2004-2005, 37,5 % de femmes dans la haute direction de la fonction publique québécoise.

- Une loi obligera bientôt 24 sociétés d'État à nommer 50 % de femmes à leur conseil d'administration.
- Il y a maintenant 57 % de femmes à la présentation des bulletins télévisés, et plus de 50 % d'étudiantes dans les facultés de droit, de médecine et de journalisme.
- Les femmes, qui constituent 50,4 % de la population, représentent, à 46 %, presque la moitié de la main-d'œuvre active.

MAIS les faits résistent aux meilleures lois et la discrimination persiste. Les femmes sont encore loin de la parité politique au Québec et au Canada, contrairement aux pays qui ont adopté des mesures correctrices, comme la Norvège avec ses 40 % de femmes députées.

- Les partis politiques n'ont pas encore mis en œuvre de plans d'action pour faciliter l'élection de femmes.
- Avec la création des conférences régionales des élus (CRÉ), où l'on retrouve maintenant plus d'élus municipaux (des hommes à 80 %), les femmes ont perdu du terrain dans cette sphère de pouvoir.
- Dans les 500 entreprises les plus importantes en Amérique du Nord, les femmes n'occupaient en 2005 que 16,4 % des postes de direction.
- Les femmes journalistes de 50 ans et plus ne sont plus que 7 % de tous les présentateurs à l'écran; il n'y a que 15 % de femmes associées dans les grands cabinets d'avocats, et 25 % de femmes juges.
- Dans certains syndicats, les comités des femmes et leurs programmes d'accès à l'égalité sont remis en question.
- Les groupes de femmes qui revendiquent l'égalité viennent de voir réduire leurs subventions fédérales, le gouvernement Harper invoquant « l'égalité hommes-femmes maintenant acquise »; ainsi, le mot « égalité » a été retiré du mandat du Programme de promotion de la femme et le budget de Condition féminine Canada a été amputé de 40 %.

Mythe n° 4 : Les femmes ont accès à l'éducation et à la formation partout, dans toutes les régions du Québec

OUI, la proportion de femmes universitaires n'a jamais été aussi élevée.

- Et les frais de scolarité sont moins élevés au Québec qu'ailleurs.

MAIS 26 % des adolescentes décrochent, elles aussi, avant d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

- D'autres se dirigent encore – ou se voient diriger – vers des secteurs traditionnellement féminins et moins bien rémunérés au lieu de viser des emplois dits « masculins » plus rentables.
- Dans les régions périphériques et en baisse démographique, les cégépiennes monoparentales ou éprouvant des difficultés économiques subissent la réduction des programmes offerts, car elles ne peuvent se déplacer dans les grands centres pour étudier.
- Dans certains secteurs d'emploi à concentration féminine, comme Techniques de bureautique, on n'encourage guère l'obtention du DEC, qui entraîne pourtant des salaires plus élevés.
- Partout, les jeunes femmes de milieux défavorisés, et en particulier les jeunes mères, affrontent des obstacles quasi insurmontables pour accéder aux études postsecondaires : services de garde inaccessibles et à horaires rigides, aide financière insuffisante et, comme l'aide sociale, non indexée au coût de la vie, endettement rapide, obligation de travailler à temps partiel, etc.
- Certaines populations sont encore sous-alphabétisées, en particulier parmi les immigrantes et les autochtones, alors que le gouvernement fédéral réduit les fonds versés à l'alphabétisation des adultes.

MISSION INACHEVÉE!

Mythe n° 5 : Les femmes sont de plus en plus riches

OUI, les travailleuses syndiquées seront plus riches à leur retraite que leurs mères, surtout si celles-ci étaient des ménagères sans revenu ni contribution au Régime des rentes du Québec.

- Le gouvernement a augmenté à 7,75 \$ l'heure le salaire minimum; parmi les personnes qui sont touchées par cette mesure, 66 % sont des femmes.

MAIS les personnes vivant de l'aide sociale, dont une majorité de femmes souvent cheffes de familles monoparentales, ont vu leurs prestations diminuer, en dollars constants, depuis 1995, sous la moitié du seuil de faible revenu, ce qui nie leurs droits fondamentaux à l'alimentation et au logement.

- Comme les critères d'admissibilité se sont resserrés, de moins en moins de travailleuses peuvent profiter du régime d'assurance-emploi auquel elles ont pourtant cotisé.
- Habituellement, personne ne paie de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) aux mères à la maison qui, forcément, s'appauvrissent.
- Un demi-million d'enfants canadiens vivent avec des mères très pauvres.
- À cause des restrictions à l'aide juridique, ces mères sont privées d'accès à la justice et peuvent perdre en conséquence leur pension alimentaire, la garde de leurs enfants ou leur droit de contester.
- Le gouvernement fédéral vient d'abolir le programme de contestation judiciaire, qui aidait notamment les personnes pauvres victimes de lois discriminatoires.

Mythe n° 6 : Les femmes sont mieux outillées qu'avant pour dénoncer et combattre la violence

OUI, le harcèlement psychologique au travail est désormais condamné par la Loi sur les normes du travail.

- Depuis le 1^{er} avril 2006, le Code civil québécois permet à une femme victime de violence conjugale ou d'agression sexuelle de résilier son bail.
- Les policiers sont mieux formés qu'avant pour intervenir dans les situations de violence conjugale.
- Le plan gouvernemental québécois pour contrer la violence faite aux femmes prévoyait une somme de 90 millions \$ entre 2003 et 2009.

MAIS, selon les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), près de 112 000 Québécoises sont encore victimes d'agressions sexuelles chaque année.

- Des femmes violentées continuent de vivre avec leur agresseur par manque de logements sociaux, abordables ou sécuritaires.
- Les femmes autochtones ont huit fois plus de risques que les non-autochtones d'être assassinées par leur conjoint violent.
- Dans la santé et les services sociaux, la violence exercée par les clientèles augmente.
- La CSST reconnaît avec beaucoup de réticence les lésions psychologiques liées au travail.
- Le retour des stéréotypes sexuels dans la culture et la dictature de l'image exercent sur les adolescentes et les femmes en général une violence insidieuse, qui abîme leur estime de soi et met souvent leur santé – parfois leur vie – en danger.

MISSION INACHEVÉE!

Bien sûr, la réalité ne se lit pas en noir et blanc. Elle est à la fois plus complexe et plus excitante que les appels alarmistes des unes et les affirmations triomphalistes des autres. **OUI**, nos progrès sont réels, à la mesure des luttes formidables que nous avons menées. **MAIS** ces acquis ne sont pas coulés dans le béton et bien des facteurs politiques et économiques peuvent les gruger rapidement. Ainsi, le gouvernement conservateur de Stephen Harper n'a pas éliminé la possibilité de recriminaliser l'avortement, dans la foulée de la droite américaine. Par ailleurs, de nouveaux défis nous bousculent. La multiplication des demandes « d'accommodements raisonnables » de la part de minorités religieuses place les travailleuses devant des choix difficiles, qui confrontent nos valeurs : dans l'exercice de nos fonctions, comment faire face à des exigences qui nient l'égalité hommes-femmes ?

OUI, nous devons résister à l'illusion des mythes. **MAIS** sans oublier tout le chemin parcouru. **OUI**, nous devons continuer à réclamer, à exiger l'égalité pour toutes. **MAIS** la sagesse, c'est aussi de savoir chanter nos victoires, le temps venu. Ensemble, solidaires,

BONNE JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES !

Sources

Statistique Canada, *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*, Ottawa, 2006. Statistique Canada, *Mesure de la violence faite aux femmes, Tendances statistiques 2006*. Conseil du trésor, *L'effectif de la fonction publique 2004-2005*, version abrégée, 2006. La Presse, Michèle Boisvert, 16 novembre 2006. La Presse, Maxime Bergeron, 16 novembre 2006. CIAFT, *Guide Conciliation Famille-Emploi-Études et Personne ne doit choisir entre la famille et le travail, Un regard féministe sur la conciliation famille-emploi-études*, plateforme 2006. Institut canadien de recherches sur les femmes, *Les nouvelles politiques fédérales relatives à l'égalité des femmes : l'épreuve de la réalité*. La Ligue des droits et libertés du Québec, *Les observations finales de l'ONU sur l'état des droits économiques, sociaux et culturels du Québec*. CSST, *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles : où en sommes-nous ?*, juillet 2006. *La Gazette des femmes*, novembre-décembre 2006. *La Vie en rose*, hors série 2005.



L'Intersyndicale des femmes est composée des organismes suivants:

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) www.aptsq.com
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD) www.csd.qc.ca
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) www.csq.qc.net
- Fédération autonome du collégial (FAC) www.lafac.qc.ca
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) www.fiqsante.qc.ca
- Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) www.sfpq.qc.ca
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) www.spgq.qc.ca

